

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 22 mars 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 26PR3085 (4387) – profil : Analyse de données, analyse et représentation de données, Représentation des connaissances, biomathématiques, bioinformatique, statistiques, mathématiques appliquées, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Patrick GALLINARI, Directeur de recherche (Président)

Gérard BIAU, Professeur des universités

Pierre-Yves BOELLE, Professeur des universités

François PECHEUX, Professeur des universités

Delphine SALORT, Professeur des universités

Jean-Daniel ZUCKER, Directeur de recherche

Membres externes

Charles BOUVEYRON, Professeur des universités

Sandra BRINGAY, Professeur des universités

Bruno CREMILLEUX, Professeur des universités

Florence D'ALCHE-BUC, Professeur des universités

Ghislaine GAYRAUX, Professeur des universités

Pascal KUNTZ-COSPEREC, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par déléguation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières
Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT

